

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

Saint André, 145.—Chronique de la "Semaine Religieuse", 146.—Le pain béni, 149.—Consultations, 151.—L'église catholique en Suisse. (1800-1890), 152.—Apostolat de la prière, 153.—Un problème, 154.—Petite chronique, 155.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	30 novembre	—I de l'Avant.
Lundi,	1 décembre	—S. André, apôtre.
Mardi,	2 "	—Ste Bibiane.
Mercredi,	3 "	—S. Frs. Xavier 2e patron du pays, jeune.
Jeudi,	4 "	—S. Pierre Chrysologue.
Vendredi,	5 "	—Férie, jeune.
Samedi,	6 "	—S. Nicolas.



CANAUX DU ST-LAURENT. DIVISION DU RAPIDE PLAT

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "SOUMISSION POUR LES CANAUX D'J ST-LAURENT," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest ; MERCREDI, le troisième jour de décembre prochain, pour la construction d'une écluse à vanne, de déversoirs, etc., à Morrisburg, et pour le creusage et l'élargissement du Canal du Rapide Plat. Le travail sera divisé en trois sections d'environ un mille de long chacune.

Une carte de la localité ainsi que les plans et devis des divers travaux, seront visibles à ce bureau le et après MERCREDI, 19ème jour de NOVEMBRE prochain, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur mécanicien, résidant à Morrisburg, où l'on pourra se munir de blancs de soumissions.

Au cas où les soumissionnaires formeraient une société, la soumission devra porter la signature en plein, la nature de l'emploi et lieu de résidence de chaque membre de la société, et de plus, un chèque accepté de \$6,000, par une banque incorporée du Canada, devra accompagner la soumission pour la section No 1, et un chèque accepté de \$2,000 sur une banque incorporée du Canada devra accompagner toute soumission pour aucune des autres sections.

Tous ces chèques acceptés devront être payables au Ministre des Chemins de Fer et des Canaux et seront confisqués au cas où le soumissionnaire refusera le contrat pour ces divers travaux, au taux et aux conditions mentionnées dans la soumission. Les divers chèques ainsi reçus seront renvoyés à leurs propriétaires respectifs au cas où la soumission ne serait pas acceptée.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et des Canaux
Ottawa, novembre 1890. }

22n-1f

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

SAINT ANDRÉ

Saint André, pêcheur de Galilée, ayant entendu dire à saint Jean-Baptiste : Voici l'Agneau de Dieu, c'est-à-dire la victime, le suivit ; mais bientôt Jésus lui ayant dit : Venez ! il écouta la voix du divin Sauveur et se trouva ainsi destiné à la croix, comme le Maître.

Il appela son frère cadet, Pierre, et resta l'introducteur auprès de Jésus, dit le vénérable Bède, car les Gentils s'étant présentés à Philippe pour voir Jésus, celui-ci s'adressa à André.

C'est à lui qu'échut, pour la prédication, la Grèce, la Russie et tout le pays où règne l'Eglise grecque devenue, hélas ! presque entièrement schismatique.

La Russie invoque saint André et c'est par lui, l'introducteur, qu'on espère obtenir son retour vers l'Eglise de Rome.

André a été crucifié comme son frère Pierre ; mais sa croix fut une croix différente de celle du Christ. Celle de Pierre était semblable, seulement il réclama qu'elle fût renversée pour n'être pas traité comme le Maître.

Sans doute, la croix avait été promise à saint André comme à Pierre, car en la voyant, il s'écria : O croix longtemps désirée !

Il mourut comme son frère, sous Néron.

Attaché à la croix saint André attira les foules à lui. Les historiens anciens parlent de 20,000 hommes qui accoururent pendant les deux jours où il prêcha sur la croix. Le proconsul, effrayé, voulut le faire détacher ; mais l'apôtre refusa. Le proconsul donna l'ordre néanmoins qu'on le déliât. Mais en s'approchant, les bourreaux perdaient leurs forces, étaient comme paralysés et le proconsul, effrayé par tant de prodiges, laissa le saint continuer à prêcher à la multitude qui se convertit en masse sans être empêchée ni inquiétée.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le S. Pontife vient d'adresser au clergé et aux fidèles de l'Italie une Encyclique qui peut-être lue avec profit par les catholiques de tous les pays. La première partie de ce grave document expose la situation religieuse de l'Italie et fait le bilan des œuvres maçonniques ; la seconde partie considère son état social et politique ; et la troisième est un appel à la prière. Ceux qui liront cette lettre, ne manqueront pas de remarquer que Léon XIII prend la franc-maçonnerie à partie, la dénonce comme l'auteur de tout ce qui se passe en Italie, et ajoute que ce qu'elle fait dans ce dernier pays, elle le fait partout où cette société ténébreuse exerce son action impie. Ce n'est donc pas seulement l'Italie qui doit prêter une oreille attentive à ces nouveaux avertissements du S. Pontife, mais tous les peuples ; car quel est celui où la Franc-maçonnerie n'exerce pas une certaine influence, si toutefois elle n'a pas la direction complète des affaires, comme, par exemple, en France, au Brésil, en Espagne, etc.

Le roi Humbert n'est pas content de la France par le temps qui court. On sait que cette puissance n'a jamais reconnu officiellement l'invasion de 1870, le fait accompli, et déclaré qu'elle se désintéressait de la question romaine. Malgré les sollicitations les plus pressantes, la France s'est refusée jusqu'à présent à cette trahison des droits pontificaux, et pour s'en venger, Humbert s'est abstenu de paraître à la cérémonie de la lance d'un cuirassé, dans les chantiers de la Spezzia, à laquelle l'escadre italienne avait été conviée. Si les actes du gouvernement français sont généralement détestables, il faut lui savoir gré des surprises qu'il nous ménage quelque fois.

Après avoir érigé une statue à Danton, la République française vient d'en ériger une autre à Camille Desmoulins, un drôle qui a su à lier à la perfection les deux principales vertus révolutionnaires : le cynisme et la lâcheté ; et qu'un des ministres de M. Carnot a eu l'indécence de proposer comme modèle aux jeunes générations. Il est décrété que tous les scélérats auront leur piédestal aux frais de la république actuelle.

Les négociations entre Rome et Berlin pour remplir la vacance des sièges de Gnesen-Posen et de Strasbourg n'avancent guère. D'un côté on voudrait un candidat alsacien comme le demandent les Alsaciens catholiques, et d'un autre, on voudrait un candidat allemand et étranger. On prétend que le ministre des cultes est au fond des difficultés que l'on rencontre, et que l'empereur est

sincèrement favorable à ses sujets de Posnanie. Si cette supposition est fondée, on peut compter que cette question recevra bientôt une solution dans le sens favorable.

Les affaires religieuses semblent prendre une meilleure tournure en Bavière. Le Prince Régent a répondu à l'adresse du dernier Congrès des catholiques bavarois ; la question de l'évêché de Bamberg est terminée, et celle du retour des ordres religieux est sur le tapis. En voyant le gouvernement laisser aller et venir l'agitateur socialiste, les catholiques font des instances pour obtenir le rappel des religieux exilés, et se demandent sur quelle raison on pourrait bien se baser pour repousser une mesure aussi juste et aussi nécessaire. Le ministère actuel semble avoir pour tactique de se faire prier avant d'accorder quoique ce soit, tout en finissant par céder si les réclamants ne se désistent pas.—Toutefois, la haine sectaire des *piétistes* protestants ne désarme pas ; une ligue évangélique s'est formée récemment pour raviver cette haine, et, réunie en Congrès à Stutgard, elle a formulé les vœux suivants : 1o Pas de paix avec l'église romaine aussi longtemps qu'elle maintiendra sa prétention d'être la seule église du Christ, qu'elle considérera les protestants comme hérétiques et révoltés, et qu'elle ne reconnaîtra pas sans réserve le baptême et le mariage conférés dans l'église évangélique ; 2o Protestation contre la rentrée éventuelle des Jésuites, et contre les revendications des catholiques relativement aux droits de l'Eglise et de la famille dans la direction des écoles. Cette ligue n'est pas plus redoutable que celles qui se sont formées dans notre pays, à diverses reprises.

On dirait que les grandes manœuvres qui ont eu lieu récemment en Russie, avaient pour but de faire comprendre que le Czar était en mesuro de faire la loi dans toute l'Europe, quand il le jugerait bon. Dom Guéranger a dit : " C'est du côté de la Russie que les plus grands dangers menacent l'Eglise," et nous avons souvenance d'un article de Louis Vouillot, dans lequel il démontrait que la Russie ferait un jour la conquête de l'Europe, comme les barbares l'ont faite à une autre époque. Pour nous, ces deux thèses qui au fond n'en font qu'une, sont loin de manquer de probabilité. Il suffit de réfléchir au fait que le colosse russe est non seulement aux portes de l'Europe, mais qu'il a même un pied en Europe, et que cette puissance schismatique et semi-barbare qui se croit appelée à convertir le monde à l'orthodoxie, dispose de 12 millions de soldats. Le fanatisme religieux aidé par la force brutale, ferait assez facilement, voyons-nous, la conquête de ces peu-

ples dont la plupart marchent à grands pas dans la voie de la décadence.

L'Autriche fait des efforts très sérieux pour de se débarrasser du manteau juif qui l'enveloppe de la tête aux pieds. Malgré l'influence énorme dont ils disposent, avec la presse, les banques, les capitaux, etc, les élections provinciales à la Diète de la Basse-Autriche ont été une déroute sans précédent pour la juiverie. Maintenant le ministère pourra-t-il disposer d'une majorité suffisante, pour suivre une politique plus catholique ? Tout dépend de la solution du différend germano-tchèque, de Bohême.

L'Union semble parfaitement rétablie entre les catholiques d'Espagne. Le langage sévère et énergique de Léon XIII a produit son effet ; les évêques ont fait écho à sa voix ; la presse s'est soumise *intimo corde* aux instructions épiscopales, et on a vu au congrès de Saragosse les catholiques militants, réunis sous la direction des évêques, placés au premier rang, comme on doit le faire partout, l'intérêt de l'Eglise, et les intérêts politiques en second lieu. Si cette union persévère, le règne des francs-maçons est fini en Espagne.

On connaît les dernières prouesses des radicaux maçons du Tessin. Ils ont eu recours à l'émeute pour renverser le gouvernement catholique. Le sang a coulé, et le chef du gouvernement, M. Aassi, est tombé comme Garcia Moreno sous le poignard d'un affidé des loges. On espère cependant que les calculs des révolutionnaires seront déçus, malgré la connivence ou la lâcheté du pouvoir fédéral.

Le Portugal fait de son mieux pour amener l'Angleterre à se montrer un peu plus généreuse, mais il n'est guère probable qu'il réussisse. Ce différend ne pourra se terminer que par la reconnaissance des prétentions de l'Angleterre. Le Portugal étant le plus faible devra passer sous les fourches caudines, bon gré malgré.

Un mot de la Province de Québec avant de terminer. La visite encore récente du comte de Paris lui a fourni l'occasion de rappeler ce qu'elle doit aux glorieux ancêtres de ce dernier, et de renouveler en même temps l'expression de sa loyauté à l'Angleterre.

On a vu avec plaisir les deux éléments, anglais et canadiens, n'en faire qu'un pour recevoir dignement cet hôte distingué. Tout s'est fait royalement, et du commencement à la fin, la note juste a été parfaitement observée, de part et d'autre. Un peuple se fait toujours honneur quand il reçoit avec courtoisie ceux qui se distinguent par la noblesse du sang, par la position ou par les mérites personnels, si cette distinction est rehaussée par les sentiments chrétiens.

LE PAIN BENIT

(Suite)

Pones super mensam panes
propositionis.

Vous mettez sur la table les
pains de proposition.

Exode 25-30.

On portait le camail depuis le jour des morts inclusivement jusqu'à l'office du Samedi-Saint aussi inclusivement. On ne mettait sous le camail qu'un surplis sans manche qu'on appelait *alumelle*. Le surplis à manches et le bonnet carré reparaissaient au matin de Pâques, et jusque vers 1835 les écoliers qui faisaient partie du chœur à la cathédrale étaient *poudrés* pour cette circonstance. Cette nouvelle toilette donnait un air de fête qui réjouissait tout le monde.

Lorsque je passai à Paris, en 1869, je fus bien surpris, le jour des morts au matin, de voir, par un temps chaud et magnifique, les séminaristes de S. Sulpice aller du Séminaire à l'église, par la place de S. Sulpice, revêtus du camail et conservant un usage abandonné en Canada depuis plusieurs années. Il paraît qu'on y a renoncé depuis cette époque.

Le camail qui était de drap noir et doublé, au moins à l'intérieur du capuchon, était terminé en arrière par une pointe qui pouvait aller jusqu'aux talons. Un demi-cercle de bois flexible ou de *baleine*, allant du front jusqu'au cou en arrière, tenait le capuchon bandé en forme de crête de coq sur la tête. On ôtait ce capuchon, qu'on renvoyait sur le dos, pendant les saluts du S. Sacrement, depuis l'élévation jusqu'à la communion, et aussi pendant que le chœur était encensé.

Lorsque l'usage du camail eut cessé à l'église, quelques curés de la campagne le conservèrent pour s'en servir lorsqu'en hiver ils allaient au cimetière, ou lorsqu'ils portaient le S. Viatique

aux malades. Mais il est probable qu'aujourd'hui on aurait peine à en trouver un seul quelque part.

Le bonnet carré aussi est complètement passé de mode et a été remplacé partout, je le crois au moins, par la barrette, petite coiffure plus élégante, moins massive et plus convenable que le bonnet carré qu'on dit être d'origine janséniste.

Mais enfin, parlons du pain bénit ; il en est bien temps, dit en souriant le lecteur.

“ Le pain bénit, dit le Père Richard, auteur de l'analyse des conciles, est un pain qu'on offre à l'église pour être béni par le prêtre célébrant, être partagé entre les fidèles et mangé avec dévotion.”—C'est, dit Bergier, un pain que l'on béni tous les dimanches à la messe paroissiale et qui se distribue ensuite aux fidèles..”

Un concile de Nantes, tenu vers 660, parle des euloges ou de parties de pain coupées et qu'on devait donner après la messe à ceux qui n'avaient pas communie. Des savants commentateurs croient apercevoir là l'institution du pain bénit, tel qu'il a existé parmi nous jusqu'à ces derniers temps, et alors on pourrait croire que cet usage remonterait aux temps primitifs de l'Eglise.”

“ Dans les premiers siècles de l'Eglise, dit encore Bergier, tous ceux qui assistaient à la célébration du S. Sacrifice, participaient à la communion ; mais lorsque la pureté des mœurs et la piété eurent diminué parmi les chrétiens, on restreignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étaient préparés, et, pour conserver la mémoire de l'ancienne communion qui était pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistants un pain ordinaire béni par une prière.”

“ L'objet de cette cérémonie, continue Bergier, est donc le même que celui de la communion qui est de nous rappeler que nous sommes tous enfants d'un même père, et membres d'une même famille, a-sis à la même table, nourris par les bienfaits d'une même providence, appelés à posséder un même héritage, frères, par conséquent, et obligés à nous aimer les uns les autres. Cette leçon ne fut jamais plus nécessaire que dans un temps où le luxe a mis une énorme disproportion entre les hommes.”

S. Paul disait aux Corinthiens : “ Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.” (I Cor. 10¹⁷.)

Pour exprimer cette union on s'envoyait des euloges, ou pains bénits, au 4^{ème} siècle.

L'usage du pain bénit fut recommandé par Léon IV au 9^{ème}.

siècle. Un concile du 13^{ème} siècle, tenu à Winchester, en Angleterre, obligea les prêtres à refuser de donner le pain béni, ainsi que l'eau bénite, à ceux qui seraient coupables de quelques grands crimes, et cette privation était regardée comme une peine considérable.

Dans plusieurs diocèses en France, autrefois, chaque ménage devait présenter le pain béni à son tour. Cependant le seigneur, patron de la paroisse, pouvait choisir le jour que bon lui semblait pour présenter seul le pain béni. De là l'usage des pains bénits de dévotion que des particuliers, des sociétés ou des confréries avaient le privilège d'offrir à certaines fêtes, surtout aux fêtes dans lesquelles la loi n'obligeait pas à offrir le pain béni. Ces usages, ainsi que la loi qui forçait chaque paroissien à rendre le pain béni à son tour, ont été transportés par nos pères de France en Canada.

L'ABBÉ CHÉ TRUDELLE.

(A suivre).

CONSULTATIONS

1^o Le mariage de deux catholiques contracté autrement qu'en présence du curé ou de quelque autre prêtre autorisé et de deux témoins, est-il valide ?

R. Ce mariage est nul, partout où le décret du Concile de Trente est en vigueur.

2^o De quelle faute se rend coupable celui qui, étant catholique et voulant contracter un mariage mixte, va contracter ce mariage devant un ministre protestant en tant que ministre de religion ?

R. Il se rend coupable de *sacrilège* ; mais le mariage est valide.

3^o Quelles conditions l'Église met-elle à la permission donnée quelquefois de contracter un mariage mixte ?

R. Elle exige que le mariage soit contracté devant un prêtre catholique, mais sans aucune des solennités ordinaires ; elle exige aussi que la partie non catholique promette sérieusement que tous les enfants seront baptisés et élevés dans la religion catholique, et que ni eux ni la partie catholique ne seront gênés dans l'exercice de leur religion.

4^o Lorsqu'un mariage mixte a été contracté devant un prêtre catholique, la partie catholique peut-elle consentir à se présenter ensuite avec son mari devant un ministre protestant en tant que ministre de religion ?

R. Non, parcequ'il est contre les lois de l'Église de communiquer dans les choses divines avec les hérétiques.

L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890).

Un mot, en terminant, de la persécution religieuse dans le canton de Genève. Au moment où s'engagea la lutte en 1870, la population totale était de 93,197 habitants, savoir : 47,859 catholiques, 43,606 protestants et 1732 juifs et sans religion. Les catholiques avaient la majorité numériquement, mais ils étaient en minorité légale, car il faut retrancher 28,000 étrangers, domiciliés dans le pays. Il était donc facile de les opprimer.

Mgr Mermillod, aujourd'hui cardinal, reçut les premières décharges. Pio IX l'avait préconisé, en 1864, évêque d'Hébron, avec la charge d'auxiliaire de Genève. Au lieu d'en prendre ombrage, on aurait dû être fier de cet honneur, mais les radicaux ne l'entendaient pas ainsi. En 1872, un arrêt du conseil d'Etat enlève à Mgr Mermillod son titre de curé et de vicaire général ; en 1873, il est expulsé de la Suisse, et se retire à Ferney, d'où il continue d'administrer son diocèse. Ainsi Genève, l'asile sacré des communards et des nihilistes russes, était purgé de ce qu'un journal radical appelait élégamment le *virus épiscopal*. Le second acte du drame fut l'expulsion des congrégations enseignantes et hospitalières. Oui, malgré une pétition de 40 médecins et de 650 dames protestantes demandant le maintien des hospitalières, elles furent expulsées parce que les Loges le voulaient. Le troisième acte fut l'assaut contre le clergé paroissial. Les 47 prêtres du canton furent invités, le 4 septembre 1873, à venir prêter serment de fidélité à la constitution civile. Pas un ne broncha. Le gouvernement les destitua et installa à leur place un certain nombre de prêtres étrangers fatigués du célibat. MM. Loyson (l'ex-père Hyacinthe) Hurtault et Chavard furent nommés curés de Genève ; M. Marchal, Mariste détroqué, fut installé à Carouge ; M. Quilly, à Chêne, etc. L'église Saint-Germain, que la ville avait cédée en 1803 aux catholiques, fut livrée aux intrus. Alors, ces derniers achetèrent au prix de \$31,000 piastres le temple maçonnique qui était en vente, et y installèrent l'église du S. Cœur. Dans le cours des années 1874 et 1875, 26 églises et presbytères furent ainsi volés aux catholiques. De toutes les spoliations, la plus inique fut celle de l'église Notre-Dame, bâtie par Mgr Mermillod, à l'aide des souscriptions du monde catholique, et de son presbytère qui était sa propriété personnelle.

A l'occasion du crochetage des églises plusieurs prêtres furent incarcérés, pour avoir conservé des objets qui, les factures en faisaient foi, étaient leur propriété personnelle. La plus hideuse de ces scènes de pillage eut lieu dans la paroisse de Chêne, le 2 avril

1878, C'était le jour de l'Adoration perpétuelle, le S. Sacrement était exposé dans la pauvre grange où les catholiques avaient transporté leur culte. Tout à coup, sur le soir, un commissaire de police se présente. Après avoir enlevé, à la sacristie, des burettes, une étole, etc, ce misérable avisant l'ostensoir (don personnel fait au curé de Chêne par la princesse Jérôme Bonaparte), fait mine de s'en emparer. Le curé se précipite alors à l'autel, et jure qu'on le tuera, avant de toucher au S. Sacrement. Hélas ! il fallut céder à la force. D'une main tremblante d'émotion, il détacha la lunule de l'ostensoir, et les policiers jettent le vase sacré au fond de leur sacoche, et s'enfuient à Genève comme des voleurs, pendant que la population catholique consternée, répète en pleurant le *Parce Domine*. Cette fois les argousins avaient été un peu loin, et le Conseil fédéral invita les tyranneaux de Genève à mettre un peu plus de délicatesse dans leurs procédés.

(A suivre.)

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS

Intention générale pour Décembre 1890

Désignée par Son Êm. le Cardinal Préfet de la Propagande et bénie par
Sa Sainteté Léon XIII.

LES CHRÉTIENNES DU JAPON

En la prochaine fête de saint François Xavier (3 décembre), le grand Apôtre verra, du haut du Ciel, cette chère Eglise du Japon qu'il a fondée et qu'il a tant aimée, commençant à reprendre lentement il est vrai et peu à peu, après un si long sommeil de mort, la vie et la prospérité croissante que promettaient ses magnifiques débuts.

Xavier et ses vaillants successeurs avaient, en peu d'années, si bien implanté parmi ces peuples l'Évangile de Jésus-Christ, qu'il fallut, pour l'en arracher, faire couler, à la lettre, des fleuves de sang. Depuis l'an 1622 jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'histoire du Japon ne présente qu'un glorieux et douloureux martyrologe, et l'on estime à près de deux millions le nombre des martyrs que, durant cette période, l'empire japonais envoya au Ciel (Rohrbacher, t. X, p. 334).

L'enfer triomphait : la jeune Eglise du Japon, cette bien-aimée du Christ, semblait endormie à jamais dans son tombeau. Or, avant que parût aucune marque de changement extérieur, le vicar de Jésus-Christ, Grégoire XVI, donna, en reconstituant la mission éteinte, le signal de la résurrection.

En janvier 1861—au moment même où naissait notre *Messager du Cœur de Jésus*—s'élevait au Japon, à Yokohama, sous l'invocation du sacré Cœur, la première chapelle catholique qui se fut ouverte depuis les grandes persécutions.

Bientôt, les martyrs japonais, dont Rome célébra si solennellement la canonisation, obtiennent de nouvelles grâces. Les missionnaires découvrent tout à coup des chrétientés qui, par une étonnante merveille, avaient survécu à la ruine deux fois séculaire des florissantes chrétientés du Japon.

Dès lors, en dépit des persécutions nouvelles qui se déchaînèrent et qui firent éclater la constance des chrétiens, cette mission bénie n'a cessé de grandir. Agrégée à notre cher Apostolat, consacrée solennellement au divin Cœur de Jésus, elle donne de jour en jour de plus belles espérances ; et voici que l'on annonce officiellement, comme très prochain, l'établissement régulier de la hiérarchie catholique dans l'empire japonais ; les vicaires apostoliques—qui seront bientôt évêques titulaires—viennent de tenir leur premier synode, et l'article 28 de la nouvelle Constitution japonaise, promulguée cette année par le Mikado, proclame solennellement la liberté religieuse.

Il est vrai que l'aveugle engouement pour tous les prétendus progrès modernes, qui a succédé à la persécution, fait courir, en ce moment, au Japon un très grave péril. Mais que, pendant ce mois, nos chers Associés implorent, avec un redoublement de confiance, le divin Cœur de Jésus, par l'intercession de François Xavier, et, sans doute, en dépit de l'enfer, une magnifique moisson d'âmes réjouira de nouveau ces terres lointaines, fécondées par le sang de tant de martyrs.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, pour ces chrétientés du Japon, fécondées à l'origine par le sang de tant de martyrs, et dont, après trois siècles, tout semble annoncer le réveil.

UN PROBLÈME

Un vieillard de la Haute Gruyère répétait souvent ; “ *Il n'y a pas d'argent plus vite gagné que de savoir passer devant l'auberge sans y entrer.* ” Or, l'autre jour, je songeais à cette parole, tout en brûlant du désir de franchir la porte d'un établissement. Le mauvais

penchant fut plus fort que le sage conseil. "Après tout, me dis-je, c'est l'affaire de boire deux décilitres ; on est quitte pour une pièce de quatre sous." J'entrai et commandai ma chopinette. On m'invita à être *quatrième* dans une partie de *binocle*. Nous jouâmes. Les premiers perdants voulurent avoir droit de revanche pour un second litre : un troisième litre vint ensuite, et on finit par décider qu'on *prendrait chacun le sien*, c'est le terme consacré. Bref, je perdais la moitié des quatre litres, soit 2 fr. 40, plus 0.20 c. pour mes deux décilitres, de sorte que le bilan de ma soirée s'établit ainsi :

1o Dépense en argent : 2 fr. 60 ; 2o 3 heures-perdus ; 3o un sommeil agité et un violent mal de tête le lendemain, ce qui ne me permit de faire qu'un demi-travail ce jour-là.

En estimant le temps perdu à 1 fr. seulement, quel capital au 4 0/0 représente ma consommation de cette soirée et ma désobéissance au conseil du bon gruyérien ?...

N'est-il pas vrai que le calcul donne 90 francs ? En réalité, j'aurais pu payer l'intérêt de ces 90 francs : beaucoup de grandes fortunes ont commencé avec un capital bien moindre.

Oh ! que d'argent on gagnerait *en passant devant l'auberge sans y entrer !*

(*La Ligue de la Croix.*)

PETITE CHRONIQUE

Dimanche, 16 octobre, S. E. le cardinal Taschereau s'est rendu à St Grégoire du Saut Montmorency pour confirmer 75 enfants.

On dit qu'une organisation va bientôt se faire parmi les anciens élèves laïques du Séminaire de Québec, qui eux aussi désirent participer à l'ornementation de la nouvelle chapelle.

Mgr C. Gury se propose de partir pour Rome à la fin de janvier.

M. l'abbé Raymond Casgrain partira vers la mi-décembre pour un séjour de trois mois à Paris. Toute communication devra lui être adressée au No 212, rue de Rivoli, Paris.

Le Révd P. Jodoin, O. M. I., vient d'être nommé supérieur de la maison de Montréal. Il est remplacé à Québec par le Père Drouet.

La "Revue du Tiers-Ordre" dont la publication est suspendue depuis quelques mois, va paraître de nouveau en janvier prochain.

S. G. Mgr Langevin a fait dernièrement la bénédiction solennelle du magnifique couvent des Trois-Pistoles.

Le Père Damien, franciscain, est en route pour Montréal. Il fera partie du personnel du couvent de la rue Richmond, et sera employé à la prédication.

D'après le projet de loi destiné à effectuer l'union entre la Faculté de médecine de l'Université Laval et l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, la charte de l'École reste intacte, et sera seulement amendée de manière à incorporer civilement les dispositions de la constitution *jam dudum* ; les membres actuels des deux écoles se trouvent *ipso facto*, par la passation du bill projeté, membres de la nouvelle Faculté composée des deux corps enseignants, aujourd'hui distincts ; la nouvelle Faculté sera régie d'après la charte telle qu'amendée, et suivant les règlements universitaires, tels que délimités par la constitution *Jam dudum* ; les biens possédés actuellement par les anciens membres de l'École restent leur propriété, et ils peuvent les diviser entre eux ; ou bien, s'ils préfèrent les passer à la nouvelle Faculté, ou à l'Université, il sera institué, pour veiller à l'équité de cette transaction, un tribunal de trois arbitres nommés l'un par les anciens membres de l'École, l'autre par l'archevêque et les évêques de la Province de Montréal, et le troisième par les deux premiers.

La journée du 16 octobre dernier fera époque dans les annales de l'humble village de Stadacona. D'abord à l'issue de la messe paroissiale de S. Roch, a eu lieu la bénédiction d'une cloche pour la nouvelle chapelle, avec le cérémonial ordinaire ; puis, dans l'après midi, le cardinal Taschercan s'est rendu au village pour procéder à la bénédiction de la nouvelle chapelle et d'une nouvelle école. La chapelle de Stadacona est une jolie construction en pierre et en brique qui peut contenir environ 400 personnes. Peu à peu l'organisation se complète dans ce petit coin reculé de S. Roch.

L'inauguration solennelle de l'Institut des ouvriers de Lévis a eu lieu aussi, le même dimanche. La cérémonie a commencé par la bénédiction de l'édifice, présidée par Mgr Têtu, et s'est terminée par un certain nombre de discours.

UN ORGUE-HARMONIUM — A BIEN BON MARCHÉ —

DESCRIPTION ET DEVIS, STYLE GOTIQUE, BUFFET EN NOYR NOIR, TUYAUX DE FAÇADE ORNÉS ET DORÉS, SPÉCIALEMENT FABRIQUÉ POUR EGLISES OU CHAPELLES etc. etc. etc. etc.

CONTENU

Deux claviers, un pédalier, 23 registres, 2 pédales, souffleries aux pieds et à la main.

GRAND ORGUE.

Bourdon basse 16 pieds.	Musette 2 pieds.	Bourdon, haute, 16 pieds.
Diapason " 8 "	Voix céleste 8 "	Diapason " 8 "
Principal " 4 "	Voix humaine.	Principal " 4 "

SWEEL ON RECIT.

Seraphine 8 pieds	Clarion, 4 pieds.	Delicante 8 pieds.
Flute magique 2 "	Piccolo 2 "	Cella 16 "
Contre-basson 8 "	Æoline 8 "	Coupleur de pédale.
Coupleur d'octaves,	Diapason forte,	Coupleur de claviers.

PÉDALE DE 30 NOTES

Pédale Violoncelle, Pédale Bourdons.

PÉDALES DE COMBINAISONS

Pédale du grand orgue, Pédale du recit, Levier souffleur.

M. ALF. HUTCHISON, accordeur d'orgues d'églises et de pianos de la ci-devant maison Bernard & Allaire, est maintenant attaché à notre nouvelle maison, ainsi pour ses services l'on voudra bien s'adresser directement à nous.

BERNARD, FILS & Cie.,

EDITEURS DE MUSIQUE, coin des Rues ST-JEAN et STE-URSULE,
(En face de Mr. McWilliam, confiseur) Haute-Ville.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS **CHARLAND & Cie.,** LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

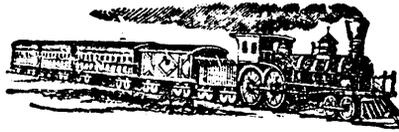
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commencant *DIMANCHE* le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la *JETÉE LOUISE*, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laisent Québec la *SEMAINE*, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laisant *STE-ANNE*, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laisent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laisent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,

Wm. Bell & Cie.,

Dominion & Cie.,

Decker Bros. N.-Y.,

Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,

Dominion & Cie.,

Gornwall & Cie.,

Burdet & Cie,

Schaidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphon., 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

“ Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.